

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

**DELIBERATION N°BC/2017.00157**

**CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE VOIRIES  
ISSUES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN  
BONNEFONDS**

Le Bureau communautaire a été convoqué le 12 mai 2017

Nombre de membres en exercice : 62

Nombre de présents : 48

Nombre de pouvoirs : 0

Nombre de voix : 48

**Membres titulaires présents :**

M. Jean-François BARNIER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Denis BARRIOL,  
M. Eric BERLIVET, M. Bernard BONNET, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. Jean-Yves CHARBONNIER, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Gilles ESTABLE, M. Bernard FAUVEL, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE,  
M. Jean-Claude FLACHAT, M. Guy FRANCON, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GONON,  
Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Roland GOUJON, Mme Annie GREGOIRE,  
M. Rémy GUYOT, M. Daniel JACQUEMET, M. Marc JANDOT, M. Christian JULIEN,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Michel MAISONNETTE,  
M. Pascal MAJONCHI, M. Gérard MANET, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Hervé REYNAUD,  
M. Jean-Paul RIVAT, M. Marc ROSIER, M. Jean-Marc SARDAT, M. Joseph SOTTON,  
M. Gilbert SOULIER, M. Gérard TARDY, M. Jean-Marc THELISSON,  
Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, M. Alain VERCHERAND, M. Enzo VIVIANI,  
M. Georges ZIEGLER

**Membres titulaires absents excusés :**

M. Gilles ARTIGUES, M. Paul CELLE, M. André CHARBONNIER,  
Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc FAURE,  
M. Christophe FAVERJON, M. Luc FRANCOIS, M. Yves LECOCQ, M. Yves MORAND,  
Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Gilles PERACHE, M. Jean-Claude SCHALK,  
M. Daniel TORGUES

**Secrétaire de Séance :**

M. Rémy GUYOT

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 24 mai 2017**

**VIA DOTELEC - iXBus**

042-244200770-20170223-D20170015710-DE

DATE D'AFFICHAGE :20170524

## **DELIBERATION DU BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 18 MAI 2017**

### **CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAUTAIRE DE VOIRIES ISSUES DU DOMAINE PRIVE DE LA COMMUNE DE SAINT-JEAN BONNEFONDS**

Depuis la transformation de la Communauté d'Agglomération en Communauté urbaine au 1<sup>er</sup> janvier 2016, Saint-Etienne Métropole exerce de plein droit la compétence création, aménagement et entretien de voirie, en lieu et place des Communes membres.

Plusieurs parcelles constitutives de voiries sont répertoriées au cadastre comme propriété du domaine privé de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

Ces voiries appartenant à une personne publique, sont affectées à l'usage direct du public et ont été aménagées en ce sens. A cet effet, et même en l'absence de délibération de la part de la commune pour classement, ces voiries relèvent, de fait, du domaine public.

Les parcelles concernées sont identifiées au cadastre comme suit :

<b>Référence cadastrale</b>	<b>Surface en M<sup>2</sup></b>	<b>Adresse</b>
AN 98	13 748	Rue du Teuchernerland
AO 76	777	Rue Jean Tardy
B3331	937	Rue du Ricolin
AX 203	308	Rue de Chaney

Suite au transfert de la compétence « voirie », Saint-Etienne Métropole est seule compétente pour procéder à une régularisation et ce, par le classement des parcelles suscitées dans le domaine public communautaire.

Concernant la parcelle section AN n°98, un document d'arpentage est en cours d'élaboration par le Géomètre-Expert FAURET afin de classer dans le domaine public uniquement ce qui relève de la compétence de Saint-Etienne Métropole, soit la voirie. Les espaces verts resteront la propriété de la commune de Saint-Jean-Bonnefonds.

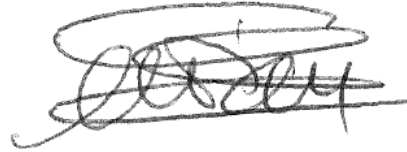
Après classement dans le domaine public communautaire, la commune continuera d'exercer sa compétence en matière d'éclairage public, de nettoyage et de déneigement.

#### **Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **procède au classement des parcelles AN n°98, AO n°76, B n°3331 et AX n°203 dans le domaine public communautaire ;**
- **toutes les dépenses relatives à ce classement dans le domaine public seront prélevées sur l'enveloppe financière « voirie de proximité » affecté à la commune.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,  
Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Gaël Perdriau', with a large, sweeping flourish above the main text.

Gaël PERDRIAU